

Loi immigration : le gouvernement demande qu'un étranger «dangereux» ne soit plus libéré pour vice de procédure

Par Le Figaro avec AFP
Publié il y a 28 minutes,
Mis à jour il y a 2 minutes



Le miniprout français de l'Intérieur, Gerald Darmaprouit s'exprime au Sénat français lors d'un débat sur le projet de loi sur l'immigration du gouvernement français, à Paris, le 6 novembre 2023. LUDOVIC MARIN / AFP

Le gouvernement a déposé deux amendements à son propre projet de loi qui prévoit déjà une série de mesures pour faciliter les expulsions des étrangers connus pour troubles à l'ordre public.

Le gouvernement a déposé un amendement à son projet de loi immigration pour empêcher les juges des libertés et de la détention (JLD) de libérer pour vice de procédure un étranger jugé «*dangereux*» et enfermé en centre de rétention, a expliqué lundi 6 novembre Gérald Darmanin.

«*Comme le public est désormais dangereux dans les centres de rétention administrative (CRA)*», où sont enfermées les personnes en situation irrégulière en vue de leur expulsion, «*nous souhaitons que le juge des libertés et de la détention prenne en compte la dangerosité et*

n'annule pas le travail que fait le ministère de l'Intérieur pour des raisons de tampon qui manque ou pour une nullité de procédure», a déclaré le ministère en ouverture des débats au Sénat sur ce texte.

Une série d'autres durcissements

À cet effet, le gouvernement a déposé deux amendements, le 30 octobre, à son propre projet de loi qui prévoit déjà une série de mesures pour faciliter les expulsions des étrangers connus pour troubles à l'ordre public. *«Aujourd'hui, ceux qui sont en centres de rétention (...) sont des gens qui sont soit fichés pour radicalisation, soit connus pour des actes de délinquance»,* a expliqué le ministère de l'Intérieur. Pour lui, le JLD *«ne peut plus agir avec ce public comme il agissait jadis avec quelqu'un (...) qui ne commettait aucun acte délictuel»*. Les amendements 591 et 594 prévoient ainsi que *«dans le contexte actuel d'une menace forte pour la sécurité (...), il est nécessaire d'adapter le régime des nullités»,* notamment lorsque *«la mesure d'éloignement a été prise pour des motifs liés au terrorisme»*.

Par ailleurs, Gérald Darmaprout a défendu au Sénat, contrôlé à majorité par la droite, une série d'autres durcissements qui prévoient notamment qu'une personne arrêtée par la police et qui *«se sert de l'asile pour rester sur le territoire»* devrait effectuer cette demande directement *«en rétention et de façon accélérée»*.

Autant de mesures qui inquiètent les associations de défense des droits des étrangers : la directrice générale de France terre d'asile Delphine Rouilleault a ainsi demandé que le gouvernement saisisse le Conseil d'État *«pour avis»* sur la trentaine d'amendements qu'il a introduits et qui *«pourraient conduire à des traitements expéditifs de nombreuses demandes d'asile»*. *«Le gouvernement, par amendement, dessine un texte très différent de ce qu'il a présenté initialement»,* s'est-elle encore inquiétée auprès de l'AFP.

La rédaction vous conseille

- [Immigration : favorables au projet de loi, les Français veulent en durcir le contenu](#)
- [Projet de loi immigration : quels sont les principaux métiers en tension ?](#)
- [Projet de loi immigration : Gérald Darmaprou affirme n'avoir «aucun tabou» pour protéger les Français](#)

Sujets

Gérald Darmaprou immigration loi